

BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 8 JUILLET 2021 - n°80



LE FLASH

L'ÉDITO

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Les vacances scolaires viennent de débuter pour les écoliers, après une nouvelle année scolaire bousculée par la crise sanitaire.

Nous leur souhaitons à tous de très bonnes vacances !

Le centre de loisirs proposé par la Communauté d'Agglomération accueillera les enfants inscrits jusqu'au 30 juillet, avec de nombreuses animations proposées.

Durant tout l'été, l'accueil de la mairie restera ouvert selon les modalités désormais établies.

N'hésitez pas à profiter du rythme plus paisible de cette période pour anticiper vos différentes démarches administratives. Vos élus resteront bien entendu mobilisés et disponibles durant l'été.

Nous aurons, je l'espère, le plaisir de vous voir nombreux le 14 juillet à l'occasion de la Fête Nationale pour laquelle tout un programme d'animations a été préparé.

Restons bien entendu prudents au cours des prochaines semaines pour espérer une rentrée sereine.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Julie CONTOZ
Maire de Brasles

Fête Nationale : une soirée pour les Braslois !

BRASLES
14 juillet 2021

14 JUILLET
FÊTE NATIONALE

À partir de 18h00 : jeux pour tous, pêche aux canards, confiserie ...

18h00 : cérémonie

18h30 : apéritif offert par la commune

Dès 19h00 : buvette, barbecue et friterie par l'association Brasles Demain, dans une ambiance musicale conviviale

23h00 : feu d'artifice

Organisé dans le respect des règles en vigueur. Réservé aux Braslois afin de limiter l'affluence et ainsi respecter les distanciations sociales.

Première animation en grand format pour l'équipe municipale à l'occasion de la Fête Nationale le mercredi 14 juillet.

Rendez-vous dès 18h sur la place de la Mairie pour un programme d'animations festives qui se dérouleront dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Organisée par la municipalité en partenariat avec l'association Brasles Demain, freinée dans ses animations suite à la crise sanitaire de ces derniers mois, cette soirée conviviale est ouverte à tous les habitants.

Pour le plaisir des petits et grands, un feu d'artifice clôturera cette soirée réservée aux Braslois.

Canicule : prévenir le risque d'isolement

LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE
D'INFORMATION « CANICULE »

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h
depuis un poste fixe

Chaque personne âgée (à partir de 65 ans) ou handicapée qui le souhaite peut demander à la commune de recenser son identité, âge et domicile afin de permettre au service de l'action sociale d'organiser un contact périodique si le plan d'alerte et d'urgence Canicule est mis en œuvre.

L'inscription peut également être demandée par un tiers (parent, voisin, médecin traitant...). Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Mairie ou la plateforme nationale d'information canicule mise en place par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Médiathèque : un catalogue en ligne

Depuis la mi-juin, il vous est possible de **consulter à distance**, l'ensemble du catalogue de la Médiathèque Françoise COËTTE.

D'un clic, il vous suffit de vous connecter à l'adresse <https://brasles.bibli.fr/> pour découvrir toutes les dernières nouveautés entrées en stock ou rechercher un ouvrage plus particulier. Vous saurez ainsi immédiatement, sans avoir besoin de vous déplacer, si l'ouvrage est disponible !

Retour en images sur...



Vendredi 2 juillet, les élèves de CM2 du groupe scolaire Brasles-Gland ont reçu de la part de l'équipe municipale les livres offerts par la commune à l'occasion de la fin de leur cycle à l'école primaire.

Chaque élève avait été préalablement invité à choisir un livre encyclopédique ainsi qu'un roman à la librairie des Fables de Château-Thierry.

Les élus leur ont adressé des vœux de pleine réussite pour la suite de leur scolarité.

Déclaration préalable de travaux : dans quels cas s'impose-t-elle ?

A l'occasion des vacances peut-être avez-vous le projet de réaliser des travaux d'aménagement ou d'embellissement dans votre logement.

Voici un rappel sur les règles applicables en matière de déclaration de travaux.

La déclaration préalable est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Elle permet à la mairie de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Voici quelques exemples de travaux concernés :

Elle est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol . Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante.

Elle est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Elle est demandée aussi pour tous travaux modifiant l'aspect initial extérieur du bâtiment (comme par exemple : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre, ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade, etc).

Les travaux de ravalement nécessitent une déclaration préalable s'ils se situent dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique ou dans un périmètre où ces travaux sont soumis à autorisation en raison de plan local d'urbanisme.

Dans tous les cas, avant d'engager des travaux, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Votre contact : Jean-Luc DAVID, adjoint en charge de l'urbanisme

Elections régionales et départementales : les résultats du second tour

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Une région qui vous protège - Sébastien CHENU : 119 voix
Pour le climat, pour l'emploi - Karima DELLI : 80 voix
Se battre pour vous ! - Xavier BERTRAND : 189 voix
Blancs : 11
Nuls : 13
Nombre d'inscrits : 1 027
Nombre de votants : 412
Suffrages exprimés : 388

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Thierry MILLON / Marie-France MOLARD : 131 voix
Sébastien EUGENE/Michèle FUSELIER : 263 voix
Blancs : 14
Nuls : 4
Nombre d'inscrits : 1 027
Nombre de votants : 412
Suffrages exprimés : 394

Le tour de l'Avenir de passage à Brasles le lundi 16 août



Lundi 16 août, la 57^{ème} édition du Tour de l'Avenir, épreuve cycliste des moins de 23 ans sera de passage à Brasles.

La troisième étape de 152km, dont le départ sera donné à Château-Thierry à 12h30 s'achèvera à Donnemarie-Donville en Seine-et-Marne.

La circulation sera bien entendu régulée pour permettre le passage du peloton.

Annulée en 2020 du fait de la crise sanitaire, le Tour de l'Avenir révèle depuis 1961 les futurs stars du cyclisme international en confrontant les meilleurs moins de 23 ans sur un Tour de France raccourci.

L'agenda de votre été

14
juillet

Mercredi 14 juillet, à partir de 18h, **célébration de la Fête Nationale.** Rendez-vous place de la Mairie pour de nombreuses animations dans une ambiance conviviale.

16
août

Lundi 16 août, passage à Brasles des coureurs cyclistes **du Tour de l'Avenir.**

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



PANNEAU POCKET / Pour être informé en continu et en temps réel sur ce qui se passe à Brasles (alerte météo, travaux, rappel des événements...), **téléchargez l'application GRATUITE Panneau Pocket sur votre smartphone ou votre tablette.** Choisissez Brasles dans la liste des communes et cliquez sur le cœur pour le mettre en jaune. Vous serez alerté par notification dès la publication de nouvelles informations !

Mairie de Brasles : Nous vous accueillons : **Le lundi / le mercredi / le vendredi de 08h30 à 12h00 - Le samedi des semaines impaires : de 10h00 à 12h00 - Permanence téléphonique** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr - Site internet : www.brasles.fr